



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-32) DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail ;

Vu la consultation du Conseil Métropolitain sur les dérogations au repos dominicale ;

Vu la consultation des associations de commerçants et des chambre consulaires ;

Considérant le tissu économique vincennois et les enjeux que représentent les ouvertures dominicales ;

Après avis de la commission Développement économique, Développement durable et Collecte sélective du 12 décembre 2018,

D É L I B È R E

à la majorité (3 voix contre : MMe HAUCHEMAILLE, COMBE, POMMIER,,)

ARTICLE I : Le nombre de dimanches dérogeant au repos hebdomadaire pour les commerces de détail est fixé à 12 pour l'année 2018.

ARTICLE II : les dates retenues sont les suivantes :

le dimanche 13 janvier 2019
le dimanche 20 janvier 2019
le dimanche 26 mai 2019
le dimanche 16 juin 2019
le dimanche 30 juin 2019
le dimanche 7 juillet 2019
le dimanche 08 septembre 2019
le dimanche 15 septembre 2019
le dimanche 8 décembre 2019
le dimanche 15 décembre 2019
le dimanche 22 décembre 2019
le dimanche 29 décembre 2019

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'application de ce dispositif.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé